

20 nov 2021 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2021

Implémentation de la Convention HNS 2010

Sur proposition du ministre de la Mer du Nord Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'implémentation de la Convention HNS 2010.

L'avant-projet vise l'implémentation de la Convention internationale de 2010 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et dangereuses (la Convention HNS 2010), qui vient compléter le cadre juridique international en la matière.

Cette implémentation modifie par ailleurs le Code belge de la Navigation et le Code judiciaire.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État, en vue d'un dépôt devant la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be